

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Adaptation du dossier d'harmonisation du PAL à la suite de l'approbation
du 14 octobre 2020 (FO n°42) et de l'enquête publique
du 3 septembre 2021 (FO n°35)

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° _____ de _____

Adopté par le Conseil communal de Chêyes-Châbles.

Le/La Syndic/que _____ Le/La Secrétaire _____

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Le/La Conseiller/ère d'Etat, Directeur/trice _____

Juillet 2023
urbaplan



LEGENDE

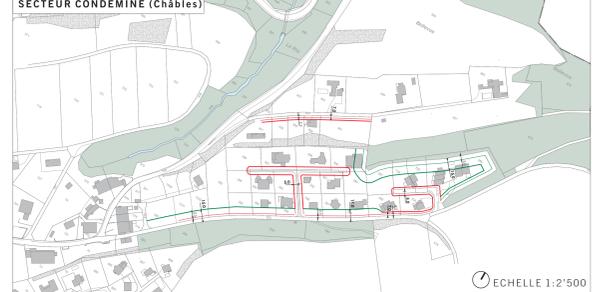
- ZONES A BÂTIR**
 - zone de centre village ZCV
 - zone de protection de Béthanie ZPB
 - zone résidentielle à faible densité ZRFD
 - zone résidentielle et touristique ZRT
 - zone d'intérêt général I ZIG I
 - zone d'intérêt général II ZIG II
 - zone d'intérêt général III ZIG III
 - zone libre ZL
- ZONES AGRICOLES**
 - zone agricole ZA
 - zone viticole ZV
- AUTRES ZONES**
 - aire forestière AF
 - zone des réserves naturelles ZRN
 - zone de protection des eaux souterraines (S1, S2, S3) ZPAC

- ELEMENTS SUPERPOSES**
 - plan d'aménagement de détail approuvé
 - prescriptions particulières selon le RCU
 - primitif de protection du site construit
 - primitif archéologique
 - primitif de protection de la nature
 - primitif de protection du paysage
 - secteur constructible

- SECTEURS SUPERPOSES**
 - dangers naturels selon carte des dangers (instabilité)
 - degré élevé
 - degré moyen
 - degré faible
 - secteur résistif
 - dangers naturels selon carte des dangers (crues)
 - degré élevé
 - degré moyen
 - degré faible
 - secteur résistif
 - danger résiduel

- ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES**
 - bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3
 - chemin historique selon inventaire IVS
 - catégorie 1
 - catégorie 2
 - arbre isolé / alignement d'arbres
 - haie
 - végétal
 - prairie ou pâturage sec
 - mur en pierre sèche
- AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES**
 - site pollué (aire d'entreprise / site de stockage)
 - constatation de la nature forestière / limite haie
 - distance à la forêt

- INFORMATIONS INDICATIVES**
 - limite de la commune
 - cours d'eau à ciel ouvert
 - cours d'eau sous voûte (trace indiquée)
 - espace réservé aux eaux
 - contour inconstructible (fin de part et d'autre de l'axe)
 - tracé de l'ancienne route
 - vigne
 - riclier
 - boisquet
 - bâtis-marais
 - lac
 - aire de limitation d'obstacles



- SECTEUR CENTRE VILLAGE**
 - périmètre du secteur
 - espace constructible maximal (sans restrictions - selon RCU)
 - espace d'équipement public
 - orientation du fil principal parallèle à la route cantonale en cas d'habitations individuelles ou groupées, la hauteur totale selon la ZRFD s'applique
 - entree de lot (aménagement (max 75 x 125 cm))
 - alignement obligatoire
 - fontaine à maintenir
 - espace réservé (mesuré depuis l'axe du lot)
 - ordre des constructions contigu
 - ordre des constructions non contigu

- SECTEURS CONDEMINE / RAFOR**
 - limite de construction
 - aux routes
 - aux forêts
 - limite pour les constructions de minime importance
 - aux routes
 - aux forêts (const. de max. 15m² au sol)